

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVII

Québec, 25 février 1905

No 28

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 433. — Les Quarante-Heures de la semaine, 433. — Bénédiction apostolique, 434. — Quel fut le fondateur de l'Institut des SS. de l'Assomption de Nicolet, 435. — Feu l'abbé J.-O. Guimont, 443. — Le diocèse du Sault Sainte-Marie, 444. — Au confessionnal, 444. — La question de l'université catholique en Irlande, 445. — Après les Matines, 445. — Bibliographie, 446.

Calendrier

— o —

26	DIM.	vl	Sexagésime. <i>Kyr.</i> du dim. A Vêp., Suffr.
27	Lundi	+vl	De la férie.
28	Mardi	r	Commemoration de la Passion de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
1	Mercre.	+vl	De la férie.
2	Jeu	+b	Du S. Sacrement
3	Vend.	+vl	De la férie.
4	Samd.	+b	S. Casimir, confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

26 février, Sainte-Marie de Beauce. — 28, Hôtel-Dieu de Lévis. — 2 mars, RR. PP. Franciscains, Québec. — 4, Couvent de Saint-Gervais.

Bénédictio Apostolique

— o —

Sous ce titre, on lit dans la *Vérité* du 18 février :

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec a bien voulu adresser à M. Tardivel la lettre suivante :

Archevêché de Québec, le 13 février 1905.

Monsieur J.-P. Tardivel,

Directeur-propriétaire
de la *Vérité*, Québec.

Mon cher Monsieur,

Je reçois à l'instant, de S. E. le Cardinal Merry del Val, le télégramme ci-inclus, qui vous transmet la Bénédictio Apostolique, que N. S. P. le Pape Pie X vient de vous accorder.

C'est une heureuse et joyeuse nouvelle que je m'empresse de vous faire connaître, dans l'espoir qu'elle adoucira vos souffrances et vous donnera un regain de vie.

Agréez mes meilleures salutations et les souhaits que je fais pour votre bonheur.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† L.-N., *Arch. de Québec.*

Voici le texte du télégramme joint à la lettre de Mgr l'Archevêque :

*A Monseigneur l'Archevêque,
Québec,
Canada.*

Saint-Père ayant appris maladie Tardivel lui envoie de cœur bénédiction apostolique.

CARD. MERRY DEL VAL.

M. Tardivel a été profondément ému de ce témoignage d'affectueuse sympathie de la part du Souverain Pontife et de notre vénérable Archevêque. Il tient à en exprimer publiquement sa très vive reconnaissance.

**Que fut le fondateur
de l'Institut des Sœurs de l'Assomption de Nicolet ? (1)**

— o —

Monsieur le Directeur,

Si la dignité du rang, la courtoisie et la politesse étaient des arguments, nous devrions sans doute désarmer devant le distingué prélat qui vient d'entrer en lice. Personne encore, du reste, n'a su donner à la thèse qu'il soutient une aussi grande apparence de vérité. Et, cependant, le dirai-je, en dépit du langage élevé de Mgr Suzor, malgré certaines preuves qui l'appuient, je ne suis pas convaincu.

Allons au fait.

* * *

Mgr Suzor, sentant la difficulté qu'il y a de donner la priorité à M. le vicaire Marquis sur M. le curé Harper, essaie d'établir la présomption que M. Harper s'est désintéressé de l'œuvre du couvent, à son origine, au point de n'avoir à donner que « des conseils au besoin. »

Je ne dirai rien de sa définition du vicaire, qui irait à séparer l'administration d'une paroisse et à créer deux charges indépendantes l'une de l'autre.

Notre éminent contradicteur parle de « difficultés scolaires », en 1853. Je suis étonné d'apprendre qu'à cette époque il en existât d'aussi absorbantes à Saint-Grégoire. Il y avait bien eu, quelques années auparavant, certains « troubles » provenant de la loi d'éducation de 1841 ; mais cette loi avait été abrogée en 1845 et 1846, et « dès 1850, dit le docteur Meilleur, le fonctionnement des écoles était généralement très satisfaisant ».

Quant aux « incertitudes » provenant de la fondation, — lisez risques et périls, sans doute. — pouvait-il y avoir, là, un motif d'abstention de la part du curé Harper ? Est-il naturel de le penser ?

« M. Harper, dit le *Journal des Trois-Rivières* du 3 août 1869 — le curé venait de mourir —, s'est distingué à Saint-Grégoire par son zèle pour l'éducation, pour l'instruction de la jeunesse. Il comprenait toute l'importance qu'on doit attacher

(1) Cet article est le dernier que la *Semaine religieuse* croit devoir publier sur la question débattue. R.É.D.

au développement des qualités du cœur et des facultés de l'esprit. Il s'est dévoué pour cette noble cause. Dans tous les rangs de sa paroisse, il a fait établir des écoles qu'il a dirigées en grande partie par ses sages conseils. Il les visitait souvent, prenant un grand intérêt au progrès des élèves et portant une grande attention au programme des études. Si la paroisse de Saint-Grégoire possède aujourd'hui le couvent qui fait son ornement et sa gloire, c'est dû en grande partie à son grand désir de répandre une saine éducation parmi le peuple. Malgré son vieil âge, ce zèle ne se ralentissait pas ; et il avait l'intention de faire construire une autre magnifique bâtisse pour ce couvent, lorsque la mort » etc.

« C'est là, (à Saint-Grégoire), dit le *Journal de l'Instruction publique* dirigé par feu M. Chauveau, que la force et la douceur de son zèle opéra des merveilles jusqu'à sa mort. M. Harper était le père de ses paroissiens, le protecteur éclairé de toutes les œuvres de l'éducation ».

Et Mgr Suzor lui-même : « M. Harper était animé d'un zèle ardent pour tout ce qui touche aux intérêts de la religion et de l'éducation ».

A l'époque de la fondation, en 1853, M. Marquis n'a que sept ou huit années de prêtrise. M. Harper, qui a commencé par neuf années de mission, possède en plus vingt-trois années de ministère comme curé dans la paroisse. Si l'un, le premier, est entreprenant, zélé, actif, le dernier est homme d'expérience et de tête et fort dévoué à l'éducation, comme il est admis.

Un des distingués citoyens de ce pays, feu le docteur Bourgeois, de regrettable mémoire, parlant du curé Harper, qui fut son ami, disait : « Je n'ai peut-être jamais connu un esprit de cette envergure, un homme de cette autorité. »

De quelque côté donc que l'on regarde les choses, Monseigneur, les présomptions qui découlent de la réalité semblent être précisément le contraire de celles que — avec la plus grande bonne foi sans doute, — Votre Seigneurie cherche à établir. Il y a même plus que des présomptions contraires, ici.

Monseigneur cite une partie du mandement de l'évêque des Trois-Rivières, en 1856, mandement où il est dit que les Sœurs « ont été formées à la connaissance et à la pratique des

devoirs de la vie religieuse par Messire J.-Calixte Marquis ». C'est quelque chose sans doute. Mais, si je ne me trompe, c'est un peu là l'affaire de tous les aumôniers de couvent. « M. Marquis, dit l'autre jour le *Trifluvien*, dans un article fort sensé, a été le premier chapelain des SS. de l'Assomption ».

Quoiqu'il en soit, est-ce assez, Monseigneur, pour constituer la fondation d'un institut ? Dans le cas où le couvent de Notre-Dame à Montréal eût prêté une ou deux de ses Sœurs, comme M. Harper le demandait, elles auraient instruit les novices elles les auraient formées. Seraient-elles devenues fondatrices pour tout cela ?

Ce même mandement, dont la *fin* seule est citée, contient des lignes, au commencement, qui ne manquent pourtant pas d'intérêt : « Comme M. Jean Harper, curé, et les marguilliers du banc agissant pour et au nom de la fabrique de la paroisse de Saint-Grégoire, animés d'un zèle digne de tout éloge, ont fait préparer auxdites Sœurs, au compte de la fabrique, une vaste et belle maison pour qu'elles s'y livrassent à l'enseignement ce qu'elles ont fait depuis trois ans, et surtout depuis un an que nous leur avons ouvert ladite maison en la bénissant solennellement », etc.

Ne pas oublier qu'en 1856, tout comme en 1905, le curé est président de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse et qu'il y jouit de certaine influence. Voici en tout cas que ce curé qui, au dire de Monseigneur, devrait être passif et se borner « à donner des conseils au besoin », devient singulièrement intéressé et actif, — sans compter que ce décret d'érection canonique a été obtenu à la demande du curé, tout comme, en 1865, la charte civile, dont j'ai par devers moi le projet préparé par M. Rivard. —

J'appelle fortement et respectueusement l'attention de Mgr Suzor sur la lettre suivante. Cette lettre est de Mgr Thomas Cooke à Mgr Bourget, évêque de Montréal.

*
*
*
« Saint-Maurice, 23 juin 1853.

Monseigneur,

La difficulté de trouver des institutrices capables de bien instruire et élever les enfants, a engagé un respectable curé de mon diocèse, M. Jean Harper, de Saint-Grégoire, à réunir

dans une même maison un certain nombre de filles choisies pour former une espèce de communauté destinée à l'instruction des jeunes filles. J'approuve *son projet* et son zèle ; je dirai plus, j'admire *son succès* jusqu'à un certain point. Les demoiselles réunies montrent d'heureuses dispositions pour le nouveau genre de vie auquel elles s'exercent. Mais peut-on se former à la vie religieuse sans un guide expérimenté ? faire un bon noviciat sans une maîtresse des novices ; c'est la seule chose importante qui manque au nouvel établissement. Déjà je me suis adressé par l'entremise de la révérende Sœur Supérieure de la maison d'Yamachiche aux bonnes Sœurs de la Congrégation de Montréal, pour obtenir le prêt d'une ancienne Sœur, capable de remplir l'office de maîtresse des novices. Elle serait rendue avec actions de grâces, aussitôt que la petite communauté pourrait se passer d'elle. Leur réponse verbale me laisse quelque espérance et je penserais réussir si Votre Grandeur voulait dire un mot en faveur du projet. M. Harper, *porteur de la présente*, se présentera lui-même à Votre Grandeur et lui donnera des explications satisfaisantes. »

(Extrait du 2^me Vol., p. 42, de la correspondante de Mgr Cooke.)

Monseigneur Suzor ignorait sans doute ces détails quand il écrivait que tout porte à croire que le curé Harper s'est borné « à donner des conseils au besoin. »

Mais il paraît que les Sœurs de l'Assomption ont maintes et maintes fois, dans leurs lettres, donné à Mgr Marquis le nom de « vénéré fondateur », et, en une occasion surtout, dans une supplique au Saint-Siège.

Je ne me dissimule pas, Monseigneur, la gravité apparente de ce dernier document. Mais en maintes et maintes circonstances, aussi, cher Monseigneur, ces bonnes Sœurs ont donné M. Harper comme leur « père », leur « saint fondateur ». La famille en sait quelque chose, elle. Voyons s'il n'en existe pas quelques preuves.

En 1882, les Sœurs de l'Assomption préparent un rapport détaillé de leurs maisons — au nombre de 15 environ —, rapport que leur a demandé l'évêque lui-même. J'ai devant moi l'autographe et il commence par ces mots :

« Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, à Nicolet, maison mère.

Cette congrégation a été fondée en 1853 par M. l'abbé Harper, curé de Saint-Grégoire; en 1872, la maison mère fut transférée à Nicolet ». Suit le dénombrement des maisons, etc.

Est-ce tout ? Oh ! non.

A la mort de M. Harper, en 1869, les religieuses recueillent d'abord son cœur qu'elles conservent toujours dans leur couvent, puis elles élèvent à la mémoire du défunt un monument sur lequel on lit l'inscription suivante :

« *Præclaro*
Sororum A. B. V. Assumpto
Instituto Parochiam
Donavit (c'est dotavit évidemment)
Quod Erigendoque Favendoque
Vivens Amabat
Mortuus Corde Dilat
Hunc Grati Animi Moniales
Lapidem Posuere Monumentum.

Ce monument est dans l'église de Saint-Grégoire depuis environ 35 ans.

Je serais bien aise de savoir, Monseigneur, comment on pourrait s'y prendre pour effacer un tel *certificat*, une telle *signature*.

Est-ce tout ? Pas encore.

En 1870, les habitants de Saint-Grégoire supplient leur évêque de ne pas leur enlever leur maison mère pour la transférer à Nicolet. Leur requête contient les passages suivants :

« Les soussignés demandent respectueusement la permission d'approcher de Votre Grandeur pour lui exprimer combien ils regrettent cette mesure et protester contre l'injure *infligée par là à la mémoire du regretté fondateur de l'établissement*, etc.

5^e raison. Ils ont lieu de croire que les bonnes Sœurs n'ont pas bien interprété *les intentions de leur vénéré fondateur*, etc. « Le fait est, dit toujours cette requête, que M. Harper prescrivait, ou plutôt suggérait tout simplement aux Sœurs, » etc, etc,

« M. Harper voulait que la réponse, » etc.

C'est toujours M. Harper, et nul autre, qui est nommé.

« Nous ne craignons pas d'être contredits, disent enfin les requérants, en déclarant ici que nous avons toujours eu un attachement singulier pour cette institution qui a originé, ici, *à été fondée par le curé de la paroisse, avec les enfants de la paroisse* », etc.

Cette supplique a 18 pages grand papier et est couverte d'environ 450 signatures. On y voit le nom des personnes les plus notables de la paroisse.

Vraiment on se demande si on ne rêve pas quand on entend contester à M. Harper ce titre qui lui a été accordé sans contestation, si longtemps, si spontanément et à une telle unanimité.

Est-ce-tout ? Mais non.

Dans le *Mémorial de l'Education* du Dr Meilleur, ancien surintendant, — ami de M. Marquis, comme ce dernier s'en fait honneur, — je lis à la page 235 d'un rapport de l'année 1859 (les deux éditions, celle de 1868 et celle de 1876) :

« La Congrégation de l'Assomption (maintenant à Nicolet) a été fondée à Saint-Grégoire, en 1853, par Messire Jean Harper, curé de la paroisse. Quatre demoiselles *se réunirent sous sa direction* (L'on voit que la version des « Notes biographiques » ressemble peu à cela) le *six septembre de la même année*, dans l'intention de se vouer à l'instruction, etc. »

Mgr Suzor connaît-il le *Directory Sudler* de l'année 1888 ? Dans l'affirmative, voudrait-il nous dire à quoi ont abouti les protestations de certain personnage intéressé contre l'insertion du nom de M. Harper que les religieuses avaient donné comme fondateur de l'Institut ?

Et puis cette supplique au Saint-Siège, Monseigneur, mais à quoi sert ? . .

1° Elle n'a pas été faite sous l'inspiration de la communauté ; 2° elle n'a été signée qu'après de vives protestations et parce que M. Marquis n'était pas mis comme unique fondateur ; 3° personne ne pensait que ce document dût servir à établir les droits de Mgr Marquis au titre de *principal fondateur*, au détriment des *droits bien fondés de Messire Jean Harper*.

Je regrette que Monseigneur m'ait obligé à dire ces choses.

Mgr Suzor cite quelques paroles de M. le grand vicaire Proulx, dans son oraison funèbre de Mgr Marquis, à Saint-Célestin.

Il me suffira peut-être de rappeler à Monseigneur que l'orateur s'est servi des paroles suivantes : « *Ego plantavi*, » appliqué à M. Harper, « *Ego rigavi* » appliqué à Mgr Marquis, « *Deus incrementum dedit* », etc.

Cela aura sans doute échappé à l'attention du savant prélat. C'est là pourtant le point en litige. Qui a fondé ?

Et si, par hasard, on entend par « fonder » le fait de mettre une institution sur un pied si solide qu'elle aille par elle-même et sans secours, quel temps, quelles dépenses M. Marquis a-t-il pu tant consacrer à cette œuvre ? La fondation, *entendue de cette sorte*, commence vers le 6 septembre 1853. M. Marquis est nommé curé, à Saint-Célestin, dans le mois d'octobre suivant. En 1854, 55 et 56, vers ce temps, on le voit fonder des écoles à Saint-Célestin même où il est curé et y mettre de son argent. (Voir rapports du surintendant de *l'Instruction publique*.)

M. Harper vit de 1853 à 1869 et consacre, à la maison dont il est l'administrateur unique et permanent, une partie de ses revenus, pendant 16 ans.

Sans doute, M. Marquis continue de loin et longtemps à s'intéresser au bien spirituel du couvent ; il y fait des instructions. C'est beaucoup de mérite et je l'en loue hautement ; je l'admire.

Où est donc la fondation ?

* * *

M. Désaulniers, « amateur sérieux des choses de notre histoire », s'impatiente de ce que je suis revenu à la charge dans *la Presse* avec « cette histoire de fondation ». — Notez que je ne faisais que lui répondre. — Et il me renvoie au *Répertoire du clergé* (édition 1893) où il est dit, en effet, que M. Marquis a fondé le couvent de l'Assomption de Saint-Grégoire.

Je le renvoie lui-même à l'édition de 1868 où le compilateur ne fait pas du tout mention du fait quand il parle de M. Marquis. Il écrivait pourtant à une date plus rapprochée de celle de la fondation. Je le renvoie à certaine feuille de Cadieux et Dérome qui donne les deux comme fondateurs. Je le renvoie ensuite au « *Recueil sur diverses matières* » préparé par les Sœurs Grises de la Providence, au chapitre de *l'Histoire du Canada*, page 150, ouvrage approuvé par le Comité catholique, où l'on enseigne très correctement que c'est M. Harper qui a fondé le couvent de Nicolet, et, s'il n'était pas satisfait — entre

amis il faut se faire des politesses —, je le renvoie à son propre frère, le curé de Stanfold, où il se pourrait encore que, — hormis un changement qui n'est pas à appréhender —, il trouverait une autorité qui n'est pas d'accord avec la sienne. Oh ! sur le fait des témoignages oraux, tout comme pour les témoignages écrits — je le lui ai déjà dit, à lui — j'ai de quoi faire des renvois intéressants. . .

* * *

J'allais oublier une lettre de faire part de M. Harper à M. Marquis, son proche voisin et ancien vicaire, qui a travaillé à l'instruction des premières Sœurs et qui « a assisté, comme l'a si bien dit Mgr Gravel, à la fondation du couvent ». M. Harper, invitant M. Marquis aux funérailles d'une Sœur, lui écrit : *En votre qualité de fondateur*, etc. Mais en face de documents officiels, publics, concordants, nombreux et si catégoriques, que le temps a consacrés, quelle force probante peut bien avoir ce billet de pure politesse, écrit peut-être à la hâte, en quelques lignes, invitant ce prêtre ami ? S'il fallait, comme dit le *Trifluvien*, prendre à la lettre les certificats que se décernent, parfois, dans leurs relations intimes, les confrères et les amis, à quelles conséquences invraisemblables n'arriverait-on pas ?

Nous reconnaissons bien là, nous, l'humilité et la délicatesse du curé Harper, son parfait désintéressement. Un tel *document* devant la critique, vraiment, ne saurait avoir grand poids.

* * *

D'après mes renseignements personnels beaucoup plus, j'ose le dire, que par les écrits de mes savants contradicteurs — et je fais un cas particulier de celui de Mgr Suzor, — nier les services de M. l'abbé Marquis, à l'origine de la fondation, serait une grave erreur et une grave injustice. M. le docteur Meilleur, en publiant le rapport que j'ai déjà cité et qui attribue à M. Harper seul la fondation du couvent, dit plus haut que cette maison est le fruit des travaux et des sacrifices constants — je crois que ce sont les mots mêmes — de Messire J. Harper, curé de Saint-Grégoire, et de M. Marquis, curé de Saint-Célestin. A certains égards donc, et quoique *dans une lumière inférieure*, il mérite d'être regardé comme un coopé-

rateur ou, si vous voulez, en étendant les termes, un *cofondateur de l'Institut en question*.

Un tel mérite, Monseigneur, n'est-ce pas ce qui expliquerait, au moins jusqu'à un certain point, des déclarations qui, autrement, seraient trop opposées les unes aux autres? Tous les deux, M. Harper et M. Marquis, ayant été les premiers ouvriers d'une institution devenue plus tard florissante; tous deux ayant contribué à ses premiers succès, le sentiment, qui ne compte ni ne mesure toujours avec beaucoup d'exactitude, a pu aisément parfois confondre les rangs. Mais la justice de l'histoire, Monseigneur, n'a-t-elle pas d'autres exigences?

Croyez-moi, Monsieur le Directeur, avec gratitude et remerciements,

Votre serviteur dévoué,

J.-E. PRINCE, avocat.

Québec, février 1905.

Feu l'abbé J.-O. Guimont

M. Joseph-Odyllas Guimont naquit au Cap Saint-Ignace le 24 juillet 1860, du mariage d'Azale Guimont avec Adèle Bernier. Il fut ordonné prêtre le 25 juillet 1886 par Mgr Racine. Il fut attaché pendant quelque temps au personnel du Séminaire de Sherbrooke, et en 1889 il devint desservant de la paroisse de Compton, puis vicaire à Saint-Joseph de Lévis, vicaire à Saint-Roch de Québec, desservant à Saint-Epiphanie, vicaire à Saint-Raymond, enfin curé de Saint-Damien, où il était depuis six ans. Il y est décédé le 10 février.

Un secret pour s'enrichir

Deux cultivateurs, dont la maison et les champs étaient voisins et avaient à peu près la même importance, étaient arrivés, au bout de dix ans, à des résultats bien différents. L'un était pauvre et endetté, l'autre était presque riche.

—Comment fais-tu donc? dit le premier au second. Je me trouve en ce moment en retard d'un terme et demi, tandis que toi tu as toujours payé exactement; enseigne-moi ton secret.

—Mon secret n'en est pas un, répondit l'autre. Mon père m'a appris à me lever matin, à ne pas dépenser en un jour au cabaret ce que j'avais gagné en une semaine, à travailler sans perdre une minute quelque temps qu'il fasse. Voilà mon secret: Je travaille et j'économise.

Paysan, ouvrier ou commerçant, celui qui est *travailleur* et *économe*, qui n'est ni *joueur*, ni *buveur*, ni *flâneur*, prospère presque toujours.

Le diocèse du Sault Sainte Marie

Hier, 24 février, a eu lieu à Peterborough (Ontario) le sacre de Mgr D.-J. Scollard, premier évêque du Sault Sainte-Marie.

Le nouveau diocèse, qui comprend un territoire long de 800 milles à l'ouest de North Bay, se compose de la partie occidentale du district de Nipissing, des districts d'Algoma et de la Baie du Tonnerre, y compris les îles Manitouline et Saint-Joseph : c'est-à-dire le nord du lac Huron et du lac Supérieur.

Ce diocèse est détaché du diocèse de Peterborough. Ce qui est remarquable, c'est qu'il comprend 27,000 catholiques, 35 prêtres et 64 églises, tandis que Peterborough ne conserve que 24,000 âmes, 29 prêtres et 45 églises, et aussi un territoire plus restreint.

Le clergé du nouveau diocèse, presque totalement canadien-français, est en grande partie composé de religieux de la Compagnie de Jésus.

On dit aussi que la plupart des fidèles de ce diocèse sont des Canadiens-Français.

L'avenir de ce territoire immense, qui sera désormais confié au zèle apostolique de Mgr Scollard, s'annonce sous les couleurs les plus brillantes.

S. G. Mgr l'Archevêque est partie mercredi pour assister au sacre du nouvel évêque, — des vertus et des talents duquel on fait de grands éloges.

Au confessionnal

Un jour, au guichet de la ligne d'Ambérieux à Genève, M. l'abbé B... se présente pour prendre un billet.

—Après moi, s'écrie un voyageur, j'étais là avant vous.

—C'est possible, répondit l'abbé, mais je crois bien cependant être arrivé le premier.

—Non, monsieur, c'est moi, et ici c'est comme au confessionnal, chacun son tour, et il faut payer.

—Ah ! vous avez payé au confessionnal ?

—Oui, monsieur.

—Je le regrette pour vous, monsieur, mais on ne paye au confessionnal que pour restituer ce que l'on a volé. Si donc vous avez payé, c'est que vous avez volé, puisqu'on vous a obligé à restituer.

Tête du voyageur !

Les applaudissements éclatèrent dans la salle, et le monsieur qui avait payé au confessionnal s'empres... de filer.

La question de l'Université catholique en Irlande

— o —

Malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Irlande, effectuée par M. Gladstone, le vieux parti de la suprématie protestante ne se tient pas pour battu. Il a été assez fort jusqu'ici pour empêcher les catholiques irlandais d'obtenir l'université qu'ils réclament à grands cris et dont ils ont tant besoin. Il veut les forcer à envoyer leurs enfants à l'université protestante représentée par le collège de la Trinité à Dublin. Voici maintenant qu'il essaye de la séduction pour les attirer.

Le Conseil d'administration du collège de la Trinité et un riche baronnet, sir John Nutting, viennent de fonder un certain nombre de bourses pour être offertes au concours aux élèves des deux sexes des écoles secondaires catholiques. A cette offre, le baronnet ajoute celle de faire construire une chapelle catholique au collège de la Trinité dès que le nombre des étudiants de notre religion sera suffisant pour justifier cette dépense. Mais les protestants ont beau crier : « Petit ! petit ! » de leur voix la plus suave, les catholiques sont sur leurs gardes. Les évêques d'Irlande, dernièrement réunis à Maynooth pour leur Synode annuel, ont flétri cette tentative de corruption des consciences. En même temps, ils ont déclaré qu'il était temps que le Parlement ordonnât une enquête sur l'usage des immenses revenus que le collège de la Trinité tire de dix-huit comtés irlandais, et dont une secte peu nombreuse est seule à profiter.

(*La Croix.*)

F. DE BERNHARDT.

Après les Matines ?

— o —

Après les Matines, si l'on ne récite pas immédiatement les Laudes, on doit dire :

Dominus vobiscum

Oraison du jour.

Dominus vobiscum

Benedicamus Domino

Fidelium animæ

Pater noster, etc.

Aux jours où l'on dit les prières à toutes les heures, il n'y a rien à ajouter.

On commence ensuite les Laudes par *Deus in adjutorium...*, sans *Pater ni Ave*.

(S. R. C. Nos 3574, 3653.)

Bibliographie

— o —

— LA PEUR DE DIEU. Ouvrage dédié à ceux qui ont peur de la mort, à cause du jugement qui la suit. Or, Dieu, qui est miséricordieux, qui désire le salut de toutes ses créatures, n'est pas honoré par cette crainte répulsive. On trouvera dans ce petit livre les moyens de la combattre et de raffermir la confiance en Dieu touchant notre salut.

Paris, Librairie V^o Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette. Un vol. in-12 : 2. fr. 50.

— ABRÉGÉ DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. Volume in-32. 25 centimes. — Le cent, net, franco, 18 fr. Paris, Librairie V^o Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette.

— LETTRE A UN JEUNE BACHELIER SUR LA VIRILITÉ CHRÉTIENNE DU CARACTÈRE, par M. l'abbé Désers, curé de Saint-Vincent de Paul. Brochure in-12, 1 fr. (Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris.)

Cette nouvelle brochure fait suite à la *Lettre à un jeune bachelier sur les objections modernes contre la religion* parue l'an dernier. Elle aura le même succès que son aînée parmi les jeunes gens et auprès de ceux qui les dirigent.

En le présentant à Son Eminence pour l'*Imprimatur*, l'examineur diocésain écrivait que «ces pages où le moraliste chrétien apparaît doublé d'un écrivain pénétrant seront d'une lecture aussi fructueuse qu'intéressante.» Nous l'espérons avec lui.

— *Un Ordo des indulgences* vient de paraître : son but est de guider les fidèles dans le gain des indulgences, en leur montrant pour chaque jour l'abondante moisson qu'ils peuvent recueillir. La clarté et l'ordre qui y règnent, le rendent facile à consulter pour tous. Il est revêtu de la précieuse et rare approbation de la S. Congrégation des Indulgences et de l'*Imprimatur* du

P. Lepidi, maître du Sacré Palais apostolique : c'est là une garantie indiscutable de son exactitude.

Paris, Librairie V^o Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette. Un volume in-12 : 1 fr. 75.

— LA PIÉTÉ CHEZ LES JEUNES, Conférences d'Auguste Texier, directeur du Petit Séminaire. — Un beau vol. de 420 p. (avec *imprimatur* de Poitiers et de Paris). Prix: 3 fr. 50. (Ancienne Maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-6^e.)

La piété chez les jeunes, telle est la série de *treize Conférences* qui doivent fournir à MM. les supérieurs et directeurs de magnifiques sujets d'entretiens spirituels.

Qu'on ne s'y trompe pas ! Il n'est point si aisé de donner du neuf sur ces vieilles questions de la parole de Dieu, la méditation, la prière, la sainte messe, la sainte communion, la visite au Saint Sacrement, l'examen de conscience, etc.

On ne parle pas à des jeunes gens des écoles secondaires comme à de simples paroissiens ou à des enfants de Marie ; et les auditeurs de choix veulent, pour opérer des fruits salutaires, qu'on leur tienne un langage spécialement préparé pour eux.

C'est le mérite de M. l'abbé A. Texier. Sans omettre les textes sacrés des Ecritures, et les grandes pensées des Pères et Docteurs, il a cité à son intelligent auditoire ses historiens, ses orateurs, ses poètes, oubliant les formules surannées des vieux sermonnaires, « langue fossile, dit-il, pétrifiée par le temps. »

Aussi, « quel style concis, énergique, chaudement coloré, comme le constate Mgr de Poitiers, dans ce livre, vrai manuel de piété, que l'on sent spécialement composé pour des jeunes gens » !

Nous l'affirmons donc hautement : *La piété chez les jeunes* rendra d'immenses services aux directeurs spirituels des collèges ecclésiastiques et séminaires, parce qu'ils traiteront d'une manière nouvelle des sujets obligatoires ; et ils graveront plus profondément, sur l'intelligence de cette catégorie d'auditeurs destinés à une situation prépondérante dans la société, les principes chrétiens qu'on ne devrait jamais oublier.

Magnifiquement imprimé, avec belle couverture, en caractères neufs, tout promet à cet intéressant ouvrage une rapide diffusion.

P. LAMBERTIE,
Ancien professeur.

— C'est grâce aux Sacrements que le don de Dieu a sa pleine efficacité pour l'âme humaine. Les sacrements apportent la

douceur, la paix, la résignation, l'espérance... Ils sont le viatique nécessaire à notre salut dans la vie éternelle. Connaissons donc les sacrements! — Aucun livre ne les fera mieux connaître que le clair, concis et cependant substantiel traité dont M. Désers vient d'enrichir la série de ses ouvrages d'apologétique, « modèles fort appréciés », dit S. E. le cardinal archevêque de Paris.

Les Sacrements, un volume in-12, 2 fr. 50. Paris. Librairie Poussielgue, 15, rue Cassette.

Jérusalem

— Le Comité du *Pèlerinage Saint-Louis* organise son 12^e pèlerinage à Jérusalem. Le départ aura lieu immédiatement après Pâques, afin de permettre aux ecclésiastiques de rentrer dans leurs paroisses pour les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, et aussi pour revenir avant les fortes chaleurs du mois de juin.

Départ le 27 avril. — Retour le 31 mai.

Itinéraire: Marseille, Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Samos, Pathmos, Beyrouth, Le Mont Carmel, Nazareth, Tibériade, Le Mont Thabor, La Samarie, Jérusalem, Bethléem, Le Jourdain, La Mer Morte, Hébron, Saint-Jean, Jaffa, Port-Saïd, Le Canal de Suez, Ismaïlia, Le Caire, Les Pyramides, Matarieh, Héliopolis, Alexandrie, Marseille.

Ce bel itinéraire permettra aux pèlerins de s'arrêter souvent et d'arriver en Palestine, pour la visite des Lieux-Saints, sans avoir éprouvé les fatigues de la traversée.

Le transport se fera sur un des grands paquebots des Messageries Maritimes, très stable et où les pèlerins trouveront tout le confort désirable.

Pour tous renseignements et programme détaillé, s'adresser à M. l'abbé Potard, secrétaire du pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, à Paris 14^e.

On peut aussi demander le programme du pèlerinage qui se fera pendant les vacances et dont le départ est fixé au 18 août.